

Cours HGGSP Terminale. Thématique 2. Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et mode de résolution. Axe 2. Le défi de la construction de la paix.

Frédéric Richard

Les références aux documents renvoient au manuel Histoire – géographie Géopolitique & Sciences Politiques, Hachette Éducation, 2020.

L'instauration de la paix comme la pratique de la guerre ont évolué au cours de l'histoire. Pendant l'Antiquité, les empires comme ceux d'Égypte, de Perse, Rome, ...de Charlemagne au Moyen Âge, ou plus récemment en Amérique celui des Aztèques ou des Incas, imposaient la paix de façon unilatérale après leur victoire.

L'époque moderne fut de nouveau une rupture. Elle le fut pour la guerre comme le montra Clausewitz : affrontements qui concernent des États, poursuite d'objectifs politiques par d'autres moyens.

Pour la paix, on voit la généralisation des conférences de paix qui débouchent sur des traités. On veut trouver un ordre et des équilibres entre les puissances, au départ en Europe.

Nous verrons en premier lieu les conférences et les traités de paix puis la volonté d'établir une paix collective au XXe siècle et ses limites.

I) Le tournant du Traité de Westphalie en 1648.

A) Les précédents : la paix au Moyen Âge.

Le Moyen Âge a développé des protocoles pour établir la paix. Ainsi, aux XIe-XIIe siècles, l'Église a établi la Paix et la Trêve de Dieu pour limiter et contrôler les guerres féodales entre les seigneurs. On limitait la guerre à quelques jours de la semaine, on protégeait les religieux, les civils qui n'étaient pas des hommes de guerre. L'Église avait des armes redoutables pour faire appliquer ces procédures : l'excommunication et l'interdit.

À partir des XIIIe-XVe siècles, avec l'affirmation de l'État, les traités de Paix avec des négociations commencent à apparaître, par exemple lors de la Guerre de Cent Ans (1337-1453) entre la France et l'Angleterre.

C'est cependant à l'époque moderne que les traités de paix issus de conférences qui veulent établir un ordre et un équilibre collectif qui implique souvent de nombreux acteurs se mettent en place.

B) La Paix de Westphalie

1) Mettre fin à la Guerre de Trente Ans (1618-1648)

La Guerre de Trente ans (1618-1648) opposa pratiquement toutes les puissances européennes (**Voir dossier pages 124 et 125**). Les principaux belligérants acceptent de se rencontrer pour faire la paix. On tarde deux ans pour organiser la conférence de paix qui débute en 1643 et ne se termine qu'en 1648. Trois accords de paix distincts sont signés dans deux villes différentes de Westphalie (**Document 1 page 126**). On déclare vouloir mettre en place une paix universelle (l'Europe), perpétuelle et chrétienne.

En fait, même si on évoque des principes religieux, les États souhaitent défendre leurs intérêts (**Voir document 2 page 125**).

Il s'agit de la plus grande conférence diplomatique organisée jusque là. Des centaines de négociateurs y participent. La longueur des négociations s'explique par la complexité des problèmes. De fait, il y a plusieurs conflits (**Document 1 page 126**). Les déplacements sont lents.

2) Une rupture dans l'ordre diplomatique international.

Henry Kissinger, grand spécialiste de l'histoire des relations internationales, conseiller diplomatique du président des EU Nixon puis secrétaire d'État (ministre des affaires étrangères) de son successeur Ford, au cours des années 1970, montre la fracture sur le plan de l'histoire de la diplomatie et du droit international que représente la paix de Westphalie :

- Principe de l'égalité entre les États participants.
- Les acteurs essentiels des relations internationales sont devenus les États. Ce ne sont plus, les dynasties, les confessions religieuses....
- On met en place une diplomatie permanente avec des diplomates professionnels comme Abel Servien, le négociateur pour la France (**Voir biographie page 126**). On échange des ambassadeurs de façon systématique pour maintenir les contacts et les négociations. C'est une diplomatie permanente et professionnelle qui se met en place.
- C'est aussi un droit international qui apparaît. Des spécialistes comme le hollandais Grotius en sont les spécialistes.

3) Un modèle qui s'impose.

Comme le montre aussi Kissinger le modèle s'impose. Il fait des États des entités avec des droits souverains.

D'autres conférences eurent lieu. On peut citer le Congrès de Vienne en 1814-1815 qui reconstruit l'ordre européen après les guerres de la Révolution française et de l'époque napoléonienne entre 1792 et 1815.

On veut établir un équilibre qui a pour but d'empêcher de nouveaux conflits.

Au XXe siècle, une nouvelle fracture a lieu. Il s'agit d'établir la paix dans un cadre collectif à travers des institutions internationales.

II) Le tournant du XXe siècle : les institutions internationales.

A) La SDN

La SDN fut mise sur pied dans le cadre du Traité de Versailles de 1919, le traité le plus important qui met fin à la Première Guerre Mondiale. Ce fut le projet du président des EU Wilson qu'il présenta dans ses 14 Points en 1918. Il proposait alors dans ce texte un nouvel ordre international qui devait éviter les guerres. La SDN était l'un des points essentiels des 14 Points.

Il y avait une réelle et sincère volonté d'en terminer avec la guerre après l'expérience terrible et meurtrière de la Première Guerre Mondiale.

Le siège est à Genève en Suisse et il s'agit d'empêcher les conflits entre les pays par la diplomatie et la médiation. C'est la création d'une communauté internationale garante de la paix.

Cependant elle va vite connaître des limites. Cela s'explique par ses faiblesses. Les pays vaincus comme l'Allemagne n'en font pas partie. Les EU pourtant à l'origine du projet n'intègrent pas la SDN.

Les années 20 sont plutôt apaisées et l'organisation ne connaît pas de difficultés. Les choses changent au cours des années 1930 avec les agressions des totalitarismes. Elle ne peut empêcher l'agression du Japon contre la Chine, de l'Italie contre l'Éthiopie, les agressions de l'Allemagne nazie à partir de 1935... Ne disposant pas de forces armées, elle ne peut émettre que des condamnations.

Les pays condamnés quittent d'ailleurs la SDN pour manifester leur mécontentement.

La SDN ne peut empêcher la Seconde Guerre Mondiale.

C'est en s'inspirant des limites de cette organisation que l'on crée l'ONU en 1945.

B) L'ONU et le maintien de la paix dans le monde.

Dès 1941, le RU et les EU (lesquels n'étaient pas encore en guerre) ont émis l'idée dans le texte de la Charte de l'Atlantique de la mise en place d'une organisation internationale qui garantirait la paix dans le monde.

C'est l'origine de la création de l'ONU (L'Organisation des Nations Unies). L'ONU voit le jour en 1945 lors de la Conférence de San Francisco.

L'un des rôles fondamentaux de l'ONU est de maintenir et d'imposer si nécessaire la paix. L'article 7 de la Charte de l'ONU définit les modes d'action possibles pour atteindre ces résultats. C'est le principe de la sécurité collective (**Voir définition page 130**) (**Voir document 1 page 132**) Qui prend les décisions au sein de l'ONU ? Questions quels sont les modes d'action prévus par l'article 7 ?

L'action de l'ONU est facilitée, à la différence de la SDN, par le fait qu'elle dispose de forces armées, les casques bleus.

L'ONU peut intervenir en prévenant un conflit, c'est l'exemple de l'Indépendance du Timor Oriental (**Voir dossier page 134**), elle peut intervenir pour séparer des belligérants et empêcher la poursuite de conflits) (**Voir document 1 page 130**), elle peut aider à la

reconstruction politique et économique des pays. Les actions s'inscrivent parfois sur le long terme. La paix ce n'est pas que l'arrêt des combats, c'est aussi le retour à la prospérité économique, à l'éducation, à la santé,...L'ONU agit alors avec ses organismes socioéconomiques : l'OMS, l'UNICEF, la FAO... Il faut accompagner le processus de paix dans la durée **(Voir page 138 et Document 4 page 133)**

Cependant, les opérations de maintien de la paix dépendent du contexte historique **(Voir document 3 page 131)**. Expliquez l'évolution du rythme des interventions. **(Voir définition de Droit de Veto page 137)**

Il faut noter les limites des interventions de l'ONU.

1) Les États peuvent intervenir en fonction de leurs intérêts. Ils obtiennent un mandat de l'ONU (ils interviennent au nom de l'ONU) pour effectuer des opérations militaires. De fait, ils instrumentalisent l'ONU en fonction de leurs intérêts. Ex, les mandats obtenus par les EU lors de la Guerre de Corée (1950-1953) et lors de la première Guerre du Golfe en 1990-1991.

2) Quand ils n'obtiennent pas de mandat de l'ONU, ils interviennent directement. Ce fut le cas lors de la guerre des EU contre l'Irak en 2003. **(Voir dossier page 135)**. Notons que de nombreux États déclenchent des guerres en dehors du cadre de l'ONU.

3) L'action de l'ONU n'est pas toujours efficace. Les casques bleus, faute de moyens et d'utilisation efficace de la force, ne peuvent parfois empêcher les affrontements ou les massacres. Ce fut le cas en Bosnie-Herzégovine en 1992 quand les casques bleus néerlandais ne purent empêcher le massacre des Bosniaques musulmans par les Serbes à Srebrenica. Leur action dans des pays africains comme la République Démocratique du Congo ou la République Centre-Africaine est peu efficace et très contestée.

(Voir document 6 page 133)

C) Les actions en dehors de l'ONU.

Nous avons vu que les États agissent en dehors de l'ONU pour la guerre mais aussi pour la paix). Ainsi, le traité de paix entre Israël et l'Égypte est négocié par les EU en 1979.

Enfin, il est difficile de faire la paix aujourd'hui. Comment faire la paix avec des groupes terroristes qui ne veulent pas négocier. Comment faire la paix en Syrie avec une multitude d'acteurs qui ont des intérêts différents.

Conclusion voir le schéma de synthèse page 139

Fiche de travail: faire la paix dans le cadre de la sécurité collective. Les actions de l'ONU sous le mandat de Kofi Annan (1997-2006) (dossier pages 130-133)

Kofi Annan (1938-2018) (Voir biographie page 130) est élu secrétaire général de l'ONU en 1996 et exerce deux mandats jusqu'en 2006. C'est le premier secrétaire général qui a fait toute sa

carrière au sein de l'Onu et d'origine africaine. Il est originaire du Ghana. Il reçoit le Prix Nobel de la paix en 2001.

Il a tenté de redonner un rôle important à l'ONU dans le cadre de la sécurité collective. Le contexte est alors difficile du fait du refus croissant du multilatéralisme par les EU : invasion de l'Irak en 2003 malgré un vote défavorable du Conseil de Sécurité.

Ses actions sont très variées :

- Réorganisation du fonctionnement interne de l'ONU dès 1997 dans le cadre du plan de réformes « Rénover les Nations Unies »
- Adoption par les États des statuts de la Cour Pénale Internationale en 1998.
- Adoption par les États des « objectifs du millénaire pour le développement » en 2000
- Reconnaissance en 2005 du principe de « la responsabilité de protéger ». Si un État manque à la responsabilité de protéger ses citoyens, il revient à la communauté internationale de la faire donc à l'ONU.
- Création de la « Commission de la consolidation de la paix » qui permet de mieux accompagner des situations de post-conflit.
- 2006, création du « Conseil des droits de l'Homme »

Les interventions de l'ONU vont se multiplier sous le mandat de Kofi Annan, notamment en Afrique (Éthiopie, République Démocratique du Congo...), mais aussi en Yougoslavie (Voir carte 1 page 130 et document 3 page 131). Le nombre des casques bleus va donc augmenter considérablement (Voir document B page 131)

L'ONU va aussi s'occuper de plus en plus de ce que Kofi Annan appelait les « problèmes sans passeport ». Comme les problèmes environnementaux, sanitaires, le terrorisme. Il prend aussi de plus en plus en compte les acteurs non étatiques : les ONG, les firmes transnationales dans le cadre du « Pacte Mondial » mis en place en 2000.

Bibliographie :

Duclert v., Les Génocides, la Documentation photographique, CNRS Éditions, 2019.

Histoire –géographie Géopolitique & Sciences Politiques, Hachette Éducation, 2020.

Piboudès J-Y. et al. (dir.), Nouvelle histoire du monde contemporain. De la fin du XIX^e siècle à nous jours, Nathan, 2021.

Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, ellipses, 2020.

Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, Compétences attendues, ellipses, 2020.

Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, Parcours et méthodes, ellipses, 2020.